

DROITS DE LA PERSONNE

Le document intitulé "Droits de l'homme: Recueil d'instruments internationaux", publié par l'ONU en 1988, recense au total 67 instruments. Avec l'adoption de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, il existe maintenant 68 instruments, dont 32 sont des traités (ce terme englobant les pactes, conventions et protocoles). Les autres sont des déclarations, des codes et des ensembles de règles minima.

Le Canada est partie à 21 de ces 32 traités. Fait plus important, nous sommes partie à six des sept principaux instruments touchant les droits de l'homme, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La seule grande convention sur les droits de l'homme à laquelle le Canada ne soit pas partie est la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

Rapports présentés par le Canada en vertu des conventions de l'ONU sur les droits de l'homme

Le neuvième rapport préparé par le Canada en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été présenté au Comité le 12 août dernier et sera mis à l'étude dans le courant de l'année prochaine. Le dixième rapport du Canada est en cours de préparation et devrait être présenté en novembre 1989. Quant au deuxième rapport élaboré par le Canada en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il a été remis au Comité en février 1988 et sera mis à l'étude au début de 1990. Par ailleurs, le deuxième rapport en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été présenté au Comité le premier août 1989 et devrait être examiné par le Comité des droits de l'homme en 1990. Le rapport du Canada en vertu des articles 6 à 9 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été examiné par le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels en février 1989. Le prochain rapport